

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie
de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau: No. 22, rue Saint-Gabriel, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an..... \$2.00
Canada et Etats-Unis..... 1.50
France..... fr. 12.50

Publié par

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICATION COMMERCIALE.

J. MONIER, Directeur.

Téléphone Bell No. 2802.

Téléphone Federal No. 708.

MONTREAL, 27 JUIN 1890

UNE CONVERSION AU CANADA

Nous voyons par nos échanges que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a donné avis aux porteurs de ses débetures 5 p.c. qu'ils aient à présenter leurs titres pour être remboursés. Ces débetures avaient été émises d'abord pour un terme de trente ans, avec option de rachat après cinq ans. Mais plus tard un acte fut passé (47 vic. c. 15, sec. 4) par lequel la clause donnant au gouvernement l'option du rachat avant maturité a été abrogée, et les porteurs des débetures prétendent que, maintenant, on n'a pas le droit de les racheter avant l'expiration du terme. Le *Globe* de St Jean annonce que les porteurs de débetures auront, sous peu, une réunion où ils s'entendront pour agir de concert.

Le cas de la province du Nouveau Brunswick est pire que ne l'était celui du gouvernement de Québec; car l'abrogation de la clause donnant au gouvernement le droit de se libérer par anticipation, peut être considérée comme une renonciation formelle et explicite à l'exercice de ce droit. Tandis que le gouvernement de Québec n'avait jamais renoncé au droit qui reconnaissait tous les auteurs qui ont écrit sur les finances publiques de se libérer avant le terme, le délai ayant été stipulé en sa faveur.

L'action du gouvernement du Nouveau-Brunswick est donc plus arbitraire, si l'on veut, que celle du gouvernement de Québec. Mais les journaux anglais et les capitalistes anglais ne font pas le moindre bruit à ce sujet, tandis qu'ils ont dénoncé en termes d'une extrême violence le projet de conversion forcée (équivalent à un rachat prématuré au pair de ses obligations) que l'honorable M. Mercier avait fait adopter par la législature de Québec.

Est-ce parce que le Nouveau-Brunswick est une province anglaise et que Québec est une province canadienne-française?

CONSULATS GÉNÉRAUX

La Chambre de Commerce du District de Montréal a adopté l'autre jour une résolution priant le gouvernement de France, d'Espagne et d'Italie de transporter à Montréal leurs consulats généraux qui sont actuellement à Québec, vu que le commerce de Montréal avec ces pays est beaucoup plus considérable que celui de Québec.

Un journal français, le *Moniteur des Colonies* signalait également à l'attention du département des

Affaires Etrangères de Paris, le fait que le consulat général de France était établi à Québec, ville d'une importance secondaire au point de vue du commerce, tandis que Montréal, la métropole commerciale du Canada, n'avait qu'un Agent Consulaire.

Les nationaux de ces différents pays devraient insister pour obtenir le changement proposé; malheureusement, quand à ce qui concerne la France il n'y a guère à espérer de solution favorable tant que le service consulaire y sera sous la direction des affaires étrangères et que les consulats généraux y seront considérés autant comme des agents diplomatiques que comme des agents commerciaux.

LES MARCHES ET LES BARRIÈRES

Tous ceux qui font des affaires à Montréal, savent combien est onéreux et coûteux le péage qu'il faut payer aux barrières pour pouvoir circuler sur les chemins macadamisés de l'île de Montréal. Nous sommes certains que pour bon nombre de nos lecteurs, surtout pour les épiciers de la ville dont une partie de la clientèle réside actuellement au delà des barrières, le péage forme une charge considérable dans leurs frais de livraison à domicile.

Les épiciers ne sont pas les seuls à en souffrir; car pour les cultivateurs et les laitiers des environs qui viennent deux ou trois fois par semaine en ville, la charge est encore bien plus lourde, parce qu'elle est beaucoup plus forte en proportion de la valeur des marchandises qu'ils apportent au marché.

La suppression des barrières de péage serait donc un grand avantage pour toutes ces classes de citoyens, sans compter les promoteurs ni ceux qui, fixant leur résidence d'été à la campagne, viennent à Montréal en voiture.

Mais, cette suppression ne peut pas se faire d'un trait de plume. Les chemins à barrière ont coûté une somme considérable que l'on s'est procurée par l'emprunt; leur entretien exige, en outre, une certaine dépense annuelle, et le produit des péages sert, autant que possible à l'entretien des chemins et au paiement des intérêts des débetures. Pour supprimer les barrières, il faudrait donc d'abord, désintéresser les porteurs de débetures, et ensuite trouver d'autres ressources pour pourvoir aux frais d'entretien.

Le gouvernement provincial a donné à entendre qu'il étudierait un moyen d'y arriver. Mais, comme le comté d'Hochelaga, un des plus intéressés, vient d'élire un député de l'opposition, et comme d'un autre côté, il ne serait raisonnable de demander au gouvernement de se charger seul de fournir les fonds nécessaires, nous croyons qu'il vaut mieux pour les intéressés, s'ils veulent arriver à une prompt solution, de chercher eux-mêmes une combinaison réalisable, quitte à demander au gouvernement d'y contribuer pour une part à déterminer.

Ceux qui paient le plus souvent le péage, ce sont les cultivateurs qui font de la culture maraîchère

dans l'île de Montréal, et ceux qui nourrissent de forts troupeaux de vaches dont ils livrent le lait, une ou deux fois par jour, aux clients de la ville.

Ces deux classes de cultivateurs forment, d'un autre côté, la plus grande partie de la population des municipalités rurales de l'île; en outre du péage, elles ont à payer à la corporation de Montréal, l'une un droit de place sur le marché, l'autre un droit de licence.

L'idée nous est venue qu'une transaction serait possible entre la cité de Montréal d'une part le gouvernement, d'une autre part et enfin la population des paroisses rurales de l'île; et qu', au moyen de concessions mutuelles et d'engagements mutuels, on pourrait arriver à supprimer complètement les barrières sans trop charger aucune des parties.

Il s'agirait par conséquent, d'établir quel est le montant net que produisent les péages, déduction faite du coût de perception; de voir jusqu'à quel point ces péages suffisent pour payer l'entretien des chemins et l'intérêt sur les débetures.

Une fois ce montant établi, on demanderait au gouvernement quelle subvention il est disposé à accorder et le reste serait mis à la charge des municipalités intéressées. A la ville de Montréal, outre sa contribution pour municipalités annexées pour lesquelles il y a commutation des péages, on demanderait l'abolition des droits de place, sur les marchés, et la diminution de la licence imposée aux laitiers.

Nous ne faisons en ce moment qu'ébaucher le projet, que nous nous proposons d'étudier plus minutieusement et de remettre devant nos lecteurs avec plus de détails, dans un court délai.

Nous espérons avoir sur ce point la sympathie de tous les gens d'affaires et de tous les intéressés et nous aurons besoin d'avoir recours à cette sympathie, lorsqu'il s'agira de donner un commencement d'exécution à ce projet.

LES PRIX DU SAUMON EN CONSERVE

Nous sommes à cette époque de l'année où ce qui reste d'articles en conserve paraît considérable et fait naître des craintes pour les prix de la nouvelle récolte. Les détenteurs, dans ce temps-ci, sont portés à mal augurer du marché quand il leur a semblé être un peu chargé au mois de mai. Ils y voient vite un surplus qui devra peser sur la nouvelle production et rendre nécessairement l'approvisionnement plus grand que la demande.

Il n'y a pas longtemps, la quantité des tomates non vendues a eu un mauvais effet pour plus d'un détenteur et il en est résulté une baisse subite des prix; mais cette baisse n'a pas duré. Il n'y avait pas, pour le plus grand nombre, de quoi s'exciter. L'alerte suivante a été causée par une estimation plus ou moins exagérée de la quantité de pois et de blé d'inde qui restait sur le marché. Il peut y avoir de tout cela plus qu'on n'en peut absorber d'ici au mois d'octobre, mais ce n'est pas là ce qui amènera la dépréciation, qui ne

viendra qu'en temps et lieu, s'il y a un surplus réel d'approvisionnement.

La situation du marché du saumon en conserve est quelque peu différente de celle du marché au blé d'inde et aux pois. Il peut y avoir ou ne pas y avoir de surplus de l'approvisionnement sur la demande, soit pour le saumon, soit pour les deux légumes précités. Dans tous les cas, pour ces derniers le marché de la nouvelle année n'a pas encore commencé à prendre forme; mais il n'en est pas ainsi pour le saumon, en ce qui concerne la base des prix. Et les prix d'aujourd'hui plus bas que ceux

du saumon de l'année dernière. C'est dans l'ordre et si cela a un mauvais effet sur les détenteurs, c'est cependant plus rationnel qu'une hausse basée sur des circonstances purement imaginaires. De plus, la pêche du saumon, l'année dernière, a été une des plus fructueuses des annales des pêcheries de la rivière Fraser. Le nombre des fabricants de conserves, de saumon a été, l'année dernière, plus grande qu'en aucune autre année précédente. Tous ces faits sont peu rassurants pour ceux qui ont encore beaucoup de saumon en magasin.

La production venant des pêcheries américaines, celle de la Colombie et celle de l'Alaska avaient atteint la moyenne; de sorte que nous n'avions pas plus à approvisionner le marché étranger que les années précédentes.

Nous ne consommons pas beaucoup de saumon.

Si les fabricants prennent des contrats à \$1.30 ou \$1.35, saumon livré, il faut qu'ils comptent sur un grand approvisionnement, et ils connaissent approximativement la moyenne de la consommation, pour y avoir subvenu les années précédentes.

Ce qui peut encore aider à l'établissement de l'opinion que l'approvisionnement est trop grand pour que les prix se maintiennent, c'est le fait que ces prix ont une tendance à une baisse graduelle, ce qui ne serait pas si on s'était laissé influencer par les alarmistes.

Puis, nous sommes à la veille de la grande saison de consommation. Les campements, les pique nique, les excursions, auxquels tout le monde prend part, vont avoir leur effet sur l'approvisionnement qui reste. Il n'en faut pas plus pour assurer des prix fermes pour au moins deux mois.

La consommation ne diminuera pas pour la raison que les prix sont plus élevés qu'ils ne le seront l'an prochain. Et le saumon n'est pas assez recherché pour qu'une baisse dans les prix puisse influencer sur la consommation.

Bien que le bénéfice du doute semble être en faveur de la probabilité qu'il y aura un surplus d'approvisionnement, il est bon de ne pas perdre de vue ce fait que les achats vont augmenter. C'est donc à tout que l'on s'alarme sur la situation du marché.

L'on ne devrait pas sur des probabilités à trois mois, gâter ce que le commerce peut avoir de bon dans ce temps là.

Sans doute, la confiance en un avenir prochain ne saurait prévenir toutes baisses, mais elle peut empêcher la situation du marché d'empirer.